



## Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2024-2025

([https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive\\_organisation\\_modules\\_heia\\_2024\\_f.pdf](https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive_organisation_modules_heia_2024_f.pdf)).

**Domaine :** Ingénierie & Architecture

**Filière :** Architecture

**Orientation :** -

### 1. Intitulé de module Expression et gestion 5 2024-25

**Code :**

B3M-EXGA-A

**Type de formation :**

Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres : ...

**Niveau :**

- Module de base  
 Module d'approfondissement  
 Module avancé  
 Module spécialisé  
 Autres : ...

**Caractéristique :**

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

**Type :**

- Module principal  
 Module lié au module principal  
 Module facultatif ou complémentaire  
 Autres : ...

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre de printemps  
 Semestre d'automne  
 Autres : ...

### 2. Organisation

**Crédits ECTS**

2

**Langue principale d'enseignement :**

- Français  Italien  
 Allemand  Anglais  
 Autres : ..

### 3. Prérequis

- Avoir validé le module  
 Avoir suivi le module  
 Pas de prérequis  
 Autres : L'étudiant-e de deuxième année, au bénéfice d'un PFP, a accès à des modules complets de troisième année sous réserve de l'approbation du ou de la responsable de filière. Il-elle doit soumettre à sa/son responsable de filière un plan de formation personnalisé, au sens de l'Art. 5, al. 1 de la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR 2023/24. La priorité doit être mise sur la répétition de l'année échouée. Il n'est pas possible de suivre des cours de deuxième et troisième année qui ont lieu en même temps à l'horaire.

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

([https://www.heia-fr.ch/media/4urncvjo/230827\\_eia-fr\\_brochure\\_24-25\\_web\\_planches.pdf](https://www.heia-fr.ch/media/4urncvjo/230827_eia-fr_brochure_24-25_web_planches.pdf)).



## 5. Contenu et formes d'enseignement

Module formé des cours suivants :

Expression informatique 5, semestred'automne	Poids 1/2
Arts visuels 5, semestre d'automne	Poids 1/2

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant-e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant-e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

## 7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

## 8. Remarques

## 9. Bibliographie

## 10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Noms responsables de module : Anne Faure / Nathan Boder

Descriptif validé le 19.07.2024 par la  
direction de la filière architecture